



Position Paper – Mali

Le Mali, pays d'Afrique de l'Ouest, représenté dans ces négociations, entame un dialogue actif avec les divers acteurs du processus migratoire au sein de l'Union européenne (UE). Bien que le Mali ne soit pas doté de pouvoir décisionnel direct au sein des institutions européennes, il occupe une position institutionnelle qui lui permet d'accéder de manière privilégiée aux discussions et aux négociations concernant les questions migratoires. Avec une population de plus de 22 millions d'habitants¹, le Mali se distingue par une **diaspora** active - 1.3 million d'émigrés maliens résidaient dans l'ensemble des pays du monde en 2020 selon l'OCDE -, contribuant au développement du pays par des transferts financiers représentant 5.8 % du PIB².

Exposé de la Position du Mali sur la Directive Retour

Le Mali **s'oppose formellement aux accords de réadmissions** inclus dans la directive, soulignant la préoccupation quant à la perception publique de tels accords. Nous reconnaissons la complexité des accords de réadmission entre l'Union européenne et notre pays. Or, nous avons déjà refusé la signature de tels accords.³ En 2016, le refus de ces accords a été motivé en partie par la perception des transferts de fonds des migrants maliens comme une ressource stratégique. Cela a mis en lumière la valeur économique des migrations pour le Mali, au-delà de la simple considération de déplacement de personnes.

Bien que le Mali apprécie les efforts de coopération internationale, il regrette que ces accords soient intégrés à la directive retour, notamment en raison de l'opposition de certaines populations d'États tiers, dont le Mali lui-même. Le Mali voit dans cette inclusion une préoccupation, voire une forme de néocolonialisme, où des décisions importantes sont prises sans une véritable prise en compte des sentiments et des préoccupations des nations concernées. Il estime que des discussions plus approfondies et des consultations transparentes sont nécessaires pour garantir que la directive retour respecte la souveraineté des États tiers et répondent aux besoins et aux inquiétudes de leurs citoyens. La signature de tels accords est politiquement risquée dans notre pays où 18 %⁴ de la population réside à l'étranger et contribue chaque année avec 604 milliards de francs CFA (921 millions d'euros) au pays. Nous insistons sur le fait la directive devrait refléter une approche plus inclusive. Ces **accords ont été imposés** dans la directive de l'UE, malgré le refus persistant du Mali à les accepter par le passé. Ce désaccord soulève des inquiétudes quant à la manière dont ces directives sont élaborées sans tenir pleinement compte des positions et des préoccupations des pays concernés, en l'occurrence le Mali. Cette approche risque de négliger les intérêts et les réalités spécifiques des migrants maliens ainsi que des dynamiques socio-économiques de notre pays.

Dans un esprit de coopération constructive, le Mali tient à souligner que son opposition formelle aux accords de réadmission au sein de la directive retour n'est **pas une position isolée**. Nous nous alignons avec d'autres nations tierces, telles que le Maroc, le Niger, la Tunisie et la Turquie, partageant des préoccupations similaires quant à l'intégration de tels accords dans la directive. Il est impératif que l'UE reconnaisse la nécessité de respecter les intérêts et les préoccupations des pays tiers avec lesquels nous sommes en **coalition**. Le Mali rappelle que notre refus catégorique des accords de réadmission reflète non seulement nos propres préoccupations mais aussi celles de nos partenaires dans cette démarche collective. La préservation des intérêts communs de notre coalition est essentielle, et le Mali exhorte l'UE à adopter une approche respectueuse, transparente et équilibrée dans ses négociations avec l'ensemble des pays tiers concernés. Dans le cadre de cette coalition, le Mali et ses partenaires insistent sur la nécessité **d'une reconnaissance mutuelle des souverainetés nationales** et d'une prise en compte adéquate des réalités spécifiques de chaque pays tiers. Des mécanismes de coopération alternatifs doivent être explorés, et l'UE doit comprendre que toute tentative de manipulation des relations bilatérales pourrait compromettre la confiance et l'efficacité de notre coalition. Le Mali, en tant que

¹ La Banque Mondiale. *Population, total - Mali* | Data. [en ligne] Accessible à : <https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL?locations=ML>.

² OCDE. (29 mars 2022). *Les liens entre le Mali et sa diaspora : contributions économiques et migrations de retour*. [en ligne] Accessible à : <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/4da9376f-fr/index.html?itemId=/content/component/4da9376f-fr#back-endnotea5z3>

³ Amine Ater. (30 décembre 2016). *Accord de réadmission : Bamako toujours sous pression*. [en ligne] Accessible à : <https://afrique.latribune.fr/afrique-de-l-ouest/mali/2016-12-30/accord-de-readmission-bamako-toujours-sous-pression.html>

⁴ Arouna Sougane. (2014). « Migrations et transferts : un état des lieux » dans *Le Mali contemporain* de BRUNET-JAILLY, Joseph (dir.) ; CHARMES, Jacques (dir.) ; et KONATÉ, Doulaye (dir.). [en ligne]. Accessible à : <http://books.openedition.org/irreditions/21263>.



membre engagé de cette coalition, demande instamment à l'UE de reconsidérer l'intégration des accords de réadmission dans la directive retour, soulignant que toute violation des principes fondamentaux de cette coalition aura des conséquences sérieuses sur notre volonté de coopérer dans d'autres domaines. Le Mali se réserve le droit d'explorer d'autres options stratégiques pour protéger ses intérêts et ceux de la coalition, et nous attendons de l'UE une réponse respectueuse et équitable à nos préoccupations légitimes.

Toutefois, il est important de souligner que même si le Mali refuse les accords de réadmission tels qu'ils sont actuellement formulés, le pays est ouvert à la coopération sur d'autres aspects, notamment le **transfert des données à caractère personnel**. Le Mali reconnaît l'importance du **partage d'informations** dans le cadre de la gestion des migrations et est prêt à coopérer pour le transfert des données à caractère personnel, sous réserve du respect strict des normes internationales de protection des droits de l'homme et de la vie privée. Le Mali est conscient que la gestion efficace des flux migratoires peut être facilitée par un échange d'informations approprié et sécurisé. De plus, le Mali, dans une perspective d'ouverture aux avancées technologiques, a récemment manifesté son engagement envers l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA). Cela est illustré par la création du Centre d'Intelligence Artificielle et de Robotique⁵ (CIAR-Mali).

Recommandations et Demandes

Opposition formelle aux accords de réadmission : Le Mali propose des solutions alternatives et suggère la régularisation des Maliens dans l'UE comme une stratégie viable.

Solutions alternatives sans accord de réadmission : Le Mali demande des solutions respectant la souveraineté des nations tout en facilitant la coopération internationale en matière de retour. La proposition de solutions alternatives, telles que la régularisation des Maliens dans l'UE, est avancée comme une stratégie pour minimiser l'opposition publique, tout en respectant les obligations internationales.

Flexibilité dans le délai de retour : Le Mali préconise un délai de deux mois pour tenir compte des réalités spécifiques de chaque cas.

Coopération pour améliorer les droits de l'homme : Le Mali propose des accords visant à renforcer les institutions judiciaires, lutter contre la corruption et établir un mécanisme de surveillance indépendant des droits de l'homme.

Renforcement du contrôle des accords migratoires : Le Mali demande une représentation équitable dans une agence de contrôle indépendante, soulignant l'importance de la collaboration équilibrée.

Coopération dans le domaine de l'Intelligence Artificielle (IA) : Le Mali insiste sur un partage éthique des compétences, des informations et des données en matière d'IA, encourageant l'UE à intégrer des mesures contre la discrimination.

Plateforme commune de partage d'IA : Le Mali souligne la nécessité de garanties robustes pour protéger la souveraineté et les droits fondamentaux de chaque État participant.

Aide financière pour les demandeurs d'asile : Le Mali considère l'aide financière comme primordiale pour améliorer les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, soulignant l'importance d'une approche respectueuse.

Prudence dans les programmes d'aide de l'UE : Le Mali encourage une approche collaborative dans les programmes d'aide, soulignant la nécessité d'une implication significative du Mali dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation.

Nous soulignons l'importance de renforcer la **coopération** entre les États membres de l'UE et les États tiers de manière équilibrée, privilégiant des accords de partenariat basés sur un dialogue transparent et la reconnaissance mutuelle des intérêts. Ainsi, dans le respect du droit international, et dans une volonté d'effectivité des procédures de retour, une coopération entre les États membres et les États tiers est nécessaire. Cependant, le Mali, tout en reconnaissant la nécessité de cette coopération, insiste sur la préservation des droits fondamentaux des individus et de la souveraineté nationale. Plutôt que de privilégier les accords de partenariat, le Mali propose d'explorer des **mécanismes de coopération alternatifs** qui respectent les valeurs nationales et évitent les

⁵ <https://robotsmali.org/presentation/>



risques potentiels de néo-colonialisme. Des approches basées sur le dialogue, le partage d'expertise et le renforcement des capacités pourraient être envisagées.

Le Mali **s'oppose à la mise en place d'une compensation financière conditionnée à l'application effective des accords de réadmission**. Une telle approche risquerait de compromettre la souveraineté nationale en faisant dépendre les relations bilatérales de critères financiers. Le Mali propose d'inclure des mécanismes de suivi et d'évaluation transparents pour évaluer l'impact des accords de coopération sur les droits fondamentaux des personnes concernées et pour garantir la transparence dans la mise en œuvre de ces accords. En cas de non-respect des obligations découlant de la réadmission, le Mali suggère que la Commission européenne engage un **dialogue** constructif avec les États tiers plutôt que de retirer automatiquement l'aide financière. Cette approche permettrait de résoudre les problèmes de manière coopérative, respectant ainsi les principes de la diplomatie et de la négociation. Le Mali souligne l'importance d'inclure des clauses spécifiques pour protéger les droits des migrants, notamment en garantissant des procédures équitables et le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme lors de la réadmission des ressortissants des pays tiers en séjour irrégulier.

Article et recommandations	Justifications
<p><u>Article 8</u></p> <p>Retrait de la mention « obligations de réadmissions »</p>	<p>Plutôt que de privilégier les accords de partenariat, le Mali propose d'explorer des mécanismes de coopération alternatifs qui respectent les valeurs nationales et évitent les risques de néo-colonialisme. Le Mali s'oppose à la mise en place d'une compensation financière conditionnée à l'application effective des accords de réadmission. Une telle approche risquerait de compromettre la souveraineté nationale en faisant dépendre les relations bilatérales de critères financiers.</p>
<p><u>Article 9</u></p> <p>Ajout d'une clause de prudence</p>	<p>Le Mali requiert une clause de prudence dans l'utilisation du principe de reconnaissance mutuelle pour éviter tout impact disproportionné sur les droits des individus et respecter la souveraineté nationale.</p>
<p><u>Article 28</u></p> <p>Mention des entreprises privées des États tiers</p>	<p>Pour préserver les intérêts européens tout en respectant la diversité mondiale, le Mali propose que l'Union européenne considère également les entreprises privées établies dans les États tiers, favorisant ainsi une approche plus globale et équilibrée.</p>
<p><u>Alinéa 49</u></p> <p>Suppression totale</p>	<p>Le Mali appelle à supprimer cet alinéa. Le transfert de données personnelles entre les États membres de l'Union Européenne sans des accords spécifiques avec un État tiers pourrait être interprété comme une atteinte à la souveraineté nationale et au respect des lois nationales sur la protection des données.</p>

Conclusion

Le Mali cherche des solutions équilibrées et respectueuses, mettant en avant ses intérêts tout en contribuant à la coopération internationale. La position du Mali vise à garantir des accords éthiques, respectant la souveraineté nationale et favorisant le bien-être de sa population. Cette approche s'inscrit dans la vision d'un Mali émergent, technologiquement avancé, et contribue à des négociations internationales constructives et équitables. Nous réaffirmons notre volonté de dialoguer et de collaborer, mais insistons sur la nécessité d'une prise en compte plus approfondie des positions et des préoccupations des pays tiers dans le processus décisionnel, promouvant ainsi des partenariats équilibrés et respectueux. Le Mali plaide pour une approche inclusive et collaborative dans le traitement des retours des ressortissants en situation irrégulière, soulignant son engagement envers la régulation des flux migratoires.



For Your Eyes Only

3 points prioritaires de négociation:

- 1) L'opposition populaire aux accords de réadmission est un élément clé, étant donné la contribution significative de la diaspora malienne au développement économique du pays. La préservation de cette relation financière cruciale et la satisfaction de la population sont des impératifs majeurs. Voilà pourquoi le Mali ne cédera pas, mais tentera d'obtenir le plus de concessions possibles de la part de l'UE notamment en termes financiers. Le Mali essaye que certains états membres à l'instar de **l'Italie** et de la **France plaident en faveur** du Mali sur le rejet des accords de réadmissions imposés par l'UE et favorisent la coopération bilatérale.
- 2) Dans une perspective plus confidentielle, le Mali explore discrètement la possibilité de conclure un **accord** avec le **Royaume-Uni** pour transférer les demandeurs d'asile au Mali, qui est déjà un pays de transit et sait donc administrer ces questions. Le Mali tient compte du fait qu'un tel accord entre le Royaume Uni et le Rwanda a été jugé illégal par la Cour suprême britannique⁶ mais travaille sur d'autres solutions.
- 3) Enfin, le Mali souhaite renouer le dialogue avec la France et poursuivre les discussions entamées par Edouard Philippe en 2019⁷ concernant un accord de réadmission en échange de **régularisations**.

⁶ Cécile Ducourtieux. (15 novembre 2023) « La Cour suprême britannique déclare illégal le partenariat migratoire entre le Royaume-Uni et le Rwanda » dans *Le Monde*. [en ligne]. Accessible à : https://www.lemonde.fr/international/article/2023/11/15/la-cour-supreme-britannique-declare-illegal-le-partenariat-migratoire-entre-le-royaume-uni-et-le-rwanda_6200275_3210.html

⁷ Morgane Le Cam. (5 mars 2019). « La France négocie avec le Mali le retour des migrants irréguliers » dans *Le Monde*. [en ligne]. Accessible à : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/03/05/la-france-negocie-avec-le-mali-le-retour-des-migrants-irreguliers_5431822_3212.html